

**Commune de REVENTIN-VAUGRIS**  
**(Isère)**

N°	Objet	Date
99	<b>Arrêté réglementant la circulation sur la RD 131 située en agglomération</b>	21/07/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 7 juillet 2025 présentée par l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – SALAISE SUR SANNE chargée d'effectuer des travaux de réfection d'enrobé,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la route départementale n°131 située en agglomération,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

En raison de ces travaux, **la circulation est interdite sur la route départementale n°131, à proximité du giratoire du Grand Chemin, du 28 juillet au 4 août 2025 de 23h à 6h.**

**ARTICLE 2**

Une déviation est mise en place :

- Dans le sens Ouest/Est (RN7/Reventin) par Auberives sur Varèze
- Dans le sens Est/Ouest (Reventin/RN7) par le chemin de la Tour

**ARTICLE 3**

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.
- Madame la Directrice Territoriale Isère Rhodanienne

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 21 juillet 2025

Mme la Maire,  
Edith RUCHON

